

LES FEMMES UNIVERSITAIRES ET LEUR PROFESSION

Résultats de deux enquêtes menées en Belgique

Il nous semble intéressant de signaler, et de citer ici deux études, d'une portée limitée, mais extrêmement suggestives, qui nous sont parvenues de Belgique :

- A. "Les femmes universitaires et les carrières" - étude de Mlle Claire Leplae, portant sur le travail professionnel des femmes qui ont obtenu un diplôme à l'Université de Louvain de 1922 à 1949. Cette étude, parue d'abord dans le Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain (novembre 1950), est reproduite dans le numéro de septembre 1951 d'Echanges, bulletin trimestriel de l'Association des Femmes Universitaires Catholiques de Belgique, affiliée à Pax Romana-MIIC.
- B. "Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées", enquête de Mlle Madeleine Capelle relative aux étudiantes des années 1920-1921 à 1947-1948, parue dans le numéro de janvier-mars 1950 du bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

- A. La première étude comprend des données statistiques sur le nombre des étudiantes inscrites, leur répartition entre les différentes Facultés et leur origine sociale. Ce qui nous intéresse le plus ici, c'est cependant les conclusions tirées de 110 interviews accordés à l'auteur par des femmes diplômées de différentes professions, interviews basés sur un questionnaire spécialement calculés pour mettre en lumière les répercussions psychologiques des professions respectives. Ces répercussions sont relevées en détail en ce qui concerne 5 groupes : pharmaciennes, professeurs, médecins, avocats, fonctionnaires ou employées. Nous retenons les remarques suivantes:

Pharmaciennes

En général, la pharmacienne est satisfaite de son sort ou du moins s'en contente. Elle prend, semble-t-il, un certain plaisir à pratiquer. Sa profession demande des qualités d'ordre, de minutie, d'organisation, qui sont bien féminines. La pharmacienne est maîtresse de son officine, elle la tient comme s'il s'agissait de son ménage. Les principaux avantages que les pharmaciennes reconnaissent à leur profession sont : le fait que, s'exerçant à domicile, elle se concilie facilement avec les exigences d'une vie familiale, ainsi que l'indépendance dans laquelle elle se pratique d'habitude. Sont appréciés, mais en second lieu, les ressources pécuniaires pratiquement assurées, et les contacts humains. Certaines pharmaciennes estiment au plus haut point l'aspect humanitaire de leur profession. Si elles le désirent, elles ont l'occasion de venir en aide à leurs clients, - aux gens simples qui n'ont pas compris l'ordonnance du médecin : dose proscrite, usage d'un médicament, - elles peuvent aussi rendre du courage au client, car souvent celui-ci cherche à confier son inquiétude. D'autres apprécient que les contacts humains leur apprennent à connaître tous les milieux sociaux.

Le caractère absorbant de la profession est l'inconvénient le plus cité : 90 % des personnes enquêtées s'en sont plaintes. Les pharmaciens sont très pris : de 8 1/2 h. du matin à 7 h. du soir au moins. Les gérants ont en outre une heure de travail dans la soirée, les propriétaires deux heures environ, durant lesquelles ils s'occupent des écritures, et des formulaires à remplir en exécution de la législation sur la sécurité sociale. On sait qu'ils ne sont pas toujours libres le dimanche, et que plusieurs pharmaciens ne s'accordent même pas en entier les vacances auxquelles ils peuvent prétendre. La profession paraît d'autant plus assujettissante qu'elle est routinière, monotone.

Le fait d'être femme n'est nullement défavorable, assurent toutes celles qui travaillent dans une officine ... Par contre, la concurrence masculine est ressentie dans l'industrie pharmaceutique. Les hommes y sont engagés de préférence.

Professeurs

Bien plus que d'autres professions, l'enseignement semble conduire aux extrêmes : sentiment de succès ou sentiment d'échec. L'enseignement est une vocation qui exige des aptitudes spéciales. La jeune fille qui a acquis un diplôme universitaire, principalement dans le but de parfaire sa culture générale ou de se spécialiser dans une branche pour laquelle elle était très douée, n'a pas nécessairement les qualités requises pour l'enseignement, même si elle possède une forte personnalité.

Lorsqu'on interroge les professeurs sur les avantages et les inconvénients de leur carrière, les réponses sont souvent contradictoires. La situation d'un professeur dépend de circonstances particulières : de la nature du cours, de l'atmosphère générale de l'établissement dans lequel il enseigne et, en grande partie, de sa propre personnalité.

On constate que 50 % des personnes n'ont rien dit des contacts humains ou les trouvent pénibles. Les rapports de maîtresse à élève sont donc loin d'être aussi agréables qu'on ne les croit lorsqu'on entreprend la carrière. Le bilan général de leur activité, dressé par les professeurs eux-mêmes, est plutôt décevant : 10 % seulement ont exprimé avoir conscience de faire œuvre utile, de servir la société; 40 % assurent n'avoir aucune impression d'efficacité. Pour 20 %, la profession est une source de gain intellectuel constant, tandis que 40 % croient avoir sombré dans une sorte de stagnation intellectuelle persistante.

Le malaise des professeurs peut être attribué en partie à l'insuffisance des forces physiques (la tension considérable qu'exigent 20 à 25 heures de cours par semaine).

... peu de caractères s'accrochent facilement des renoncements que l'enseignement suppose : renoncements d'ordre intellectuel et d'ordre affectif. Pour certains esprits, l'obligation de mettre l'enseignement à la portée de l'enfant est pénible. Malgré que le professeur, pour soutenir son propre intérêt, s'efforce de varier la matière, le niveau de celle-ci ne peut être que superficiel. Il en résulte qu'après quelque temps le bilan personnel de l'activité intellectuelle d'un professeur est en perte. Toutefois que certaines matières enseignées n'intéressent généralement ni le professeur ni l'élève. Ceci est particulièrement ressenti par les professeurs de mathématiques.

La concurrence masculine n'existe guère dans l'enseignement, les établissements mixtes n'étant pas nombreux. Cependant, lorsqu'ils entrent en compétition, les hommes sont généralement préférés aux femmes, même dans les établissements à population scolaire féminine.

Médecins

... quantité de femmes médecins travaillent en sous-ordre, généralement à temps limité, ou seulement en consultations à heures fixes. Plusieurs assument un service dans un établissement médical ou un organisme social, ce qui les dispense de devoir se faire une clientèle. Parfois, en même temps, elles ouvrent un cabinet de consultation indépendant, qui les prend environ un jour par semaine. Pourtant, leur activité principale se déploie sous la direction d'un chef.

Parmi les carrières médicales indépendantes exercées dès la fin de la formation universitaire, il faut citer principalement l'ophtalmologie et la stomatologie. Ces deux spécialités conviennent bien à la femme parce qu'elles se peuvent pratiquer à temps limité. Mais l'installation du cabinet est coûteuse. En ophtalmologie, la clientèle se fait lentement; le nombre de consultations par individu est minime; cependant, dans les régions industrielles, vu les accidents de travail, l'activité est plus considérable. En stomatologie, la réussite est plus rapide et d'ordinaire assurée.

La pédiatrie est entreprise par beaucoup de femmes, elle est souvent exercée en même temps que la psychiatrie infantile et la neurologie. Elle mène parfois à l'exercice de la médecine générale : des enfants, les soins s'étendent aux parents; à la mère d'abord, au père ensuite, lorsqu'ils ont pu apprécier la compétence et le dévouement du médecin par les rapports noués pour l'enfant. La neurologie et la psychiatrie, pratiquées auprès des adultes, réussissent moins à la femme en dehors d'un établissement où elle trouve un soutien, surtout lorsqu'elle est encore jeune, car elle ne possède pas suffisamment de sang-froid : elle a peur de ses malades.

La pratique de la médecine générale est moins répandue que celle des spécialités parce qu'elle exige de grandes forces physiques de ceux qui désirent se donner entièrement à leur profession.

L'attitude du client, devant la femme médecin, est la suivante : certains services, traitement aux rayons X, radioscopie, assumés par une femme, sont acceptés sans étonnement par les patients. Les malades d'une clinique ou d'un sanatorium, au premier contact, préféreraient que le médecin résidant soit un homme, mais ils s'habituent vite aux soins d'une femme et finissent par assurer qu'elle s'attache plus à ses malades.

Avocats

De l'avis de toutes, les avantages de la profession sont l'indépendance, la liberté dans l'organisation du travail et la variété de celui-ci. En outre, le milieu des avocats est cultivé, et l'on y trouve des amis sincères et de bons conseillers.

Le grand inconvénient de la profession, c'est qu'il faut des années pour se constituer une clientèle et que pendant ces années il faut soutenir un train de vie assez élevé. Un autre inconvénient, relevé dans les entretiens, consiste dans le fait que le travail intellectuel doit s'effectuer dans la soirée, alors que la matinée passée au Palais et l'après-midi consacrée à recevoir des clients sont déjà très fatigantes. Enfin, la sensibilité cause un surcroît de fatigue. Comme l'homme, mais sans doute plus que lui, la femme avocat s'épuise à prendre les choses trop à cœur, au début de sa carrière. Plus tard, ayant acquis de l'expérience, elle perdra sa sensibilité excessive et traitera les cas de façon plus clinique. Mais il lui faut longtemps pour arriver à posséder cette maîtrise de soi.

Fonctionnaires et employés

En règle générale, les fonctionnaires et employés sont heureux en fonction de l'utilité immédiate de leur activité, ou du moins de l'impression d'être utile qu'elles en ressentent, et en fonction des contacts humains que leur profession procure. Ainsi, celles qui sont occupées dans des organismes sociaux acceptent plus aisément une besogne ingrate de bureau que celles qui travaillent dans une institution de caractère économique, et celles qui voient différentes personnes sont plus satisfaites que celles qui sont isolées, même si les secondes ont des occupations plus intéressantes.

Dans les grandes administrations publiques ou privées, la femme est souvent défavorisée par rapport aux hommes. Si on lui confie volontiers des responsabilités, le fruit de son travail ne lui est pas toujours officiellement reconnu, les hommes s'en attribuent le mérite. Par ailleurs, certaine conception d'une politique familiale, aboutit parfois à appliquer aux services féminins un barème plus considérablement réduit qu'il n'est d'usage. Quelquefois aussi, parce qu'il n'a pas été prévu que le personnel féminin puisse avoir fait des études supérieures, le traitement est médiocre quelle que soit l'activité. Cette situation est particulièrement vexante lorsque l'économie réalisée ne s'imposait pas. Une rémunération faible n'a pas de caractère

vexatoire pour les femmes universitaires qui utilisent leur diplôme au service d'organismes privés, dépourvus de ressources suffisantes, comme, par exemple, les oeuvres sociales. Toutefois, il faut noter qu'à présent, les directeurs de ces oeuvres font un grand effort pour rétribuer convenablement leur personnel.

Remarques générales

A propos de l'"initiative des études", des mobiles qui les ont déterminées, on signale: "une évolution dans la conception que les jeunes filles se sont faite des études universitaires, depuis 1921. Au début, l'attitude des diplômées en philosophie était caractéristique. Celles-ci cherchaient la Vérité", en bref, "se rendaient compte que les femmes manquaient de formation". Depuis que le niveau général des études féminines s'est élevé, ce mobile est moins fréquent et a fait place à l'ambition de rendre des services, d'être utile, que nous trouvons surtout chez les femmes médecins et chez les diplômées de la Faculté de droit. Cette évolution générale, suit d'ailleurs l'esprit du temps. La notion de servir la société s'est diffusée entre les deux guerres, elle s'impose à présent. Il faut noter pourtant qu'un nombre de femmes diplômées n'ont aucunement fait mention d'une intention altruiste parmi les motifs qui les auraient déterminées à entreprendre des études universitaires. Ceci signifie au moins qu'une telle intention n'était pas au premier rang de leurs préoccupations."

Un fait curieux, relevé dans l'enquête, est la dévalorisation des études supérieures dans l'opinion des femmes. Tant que les hommes étaient seuls à faire des études supérieures, celles-ci furent prises très haut. Les femmes n'étaient pas loin d'en concevoir de la révérence. A présent, avoir fait l'université ne leur paraît plus du tout extraordinaire. Il en est des études supérieures comme des élections législatives : le vote a perdu de son prestige depuis que les femmes sont appelées aux urnes.

Le mariage

... Le désir du mariage est fonction inverse de l'intérêt que présente la profession exercée. Lorsque la profession permet de déployer de l'initiative, la femme se laisse absorber par son travail jusqu'à négliger l'idée de fonder un foyer. Mais il arrive un moment où la carrière se cristallise et ne laisse entrevoir ni avancement, ni variété. Souvent, en même temps, les circonstances font ressentir un certain isolement: les relations de jeunesse se perdent, le foyer paternel se vide. La femme qui travaille cherche alors à se marier. La moitié des personnes mariées sur lesquelles porte l'enquête, se sont mariées entre l'âge de 28 et de 36 ans. La femme mariée, sortie de l'Université de Louvain, abandonne d'ordinaire toute activité professionnelle.

- B. La seconde enquête vise à fournir une réponse, par des données statistiques portant sur un domaine défini, à un certain nombre de questions précises. Les conclusions générales mettent en lumière les faits suivants : "La progression du nombre absolu et relatif des étudiantes; l'évolution de leur répartition entre les divers groupes d'études; les transformations du recrutement, en particulier l'influence croissante des mobiles économiques dans l'orientation universitaire des jeunes filles; le rapport entre le nombre des diplômes et celui des inscriptions (moins de 50 %); la forte proportion du nombre des diplômées qui exercent une profession (8 sur 10); la nomenclature des carrières où se sont engagées les diplômées.

En ce qui concerne la motivation du choix des études et les répercussions psychologiques et sociales de l'exercice des différentes professions, les conclusions rejoignent dans l'ensemble celles de Louvain. Il semble intéressant d'ajouter les remarques suivantes concernant la Faculté des Sciences :

Les étudiantes qui se dirigent vers cette Faculté y vont généralement par goût. Ces études requièrent des aptitudes spéciales et ont la réputation d'être dures. C'est ce qui semble expliquer le nombre restreint d'étudiantes qui y sont inscrites. Mais la question des débouchés est également prise en considération.

Actuellement, les sections ouvrant principalement accès à l'enseignement ont des effectifs réduits. C'est le cas des Sciences mathématiques.

En Sciences chimiques, le nombre des étudiantes augmente, car elles savent qu'un bel avenir peut normalement leur être prédit. L'activité des licenciées en Sciences chimiques peut s'exercer en de nombreux domaines : travail de recherches dans les laboratoires d'analyse, dans les cliniques, sanatoria, etc. Les débouchés se multiplient également dans l'industrie où la chimie prend de jour en jour plus d'importance.

En Sciences géographiques, le nombre des étudiantes inscrites a augmenté en 1948-1949, car l'attention des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement moyen fut attirée par les professeurs de cette section sur le fait que de nouveaux emplois s'offrent dans les bureaux d'urbanisme, pouvant fort bien convenir à des femmes. Peu de débouchés s'offrent encore aux licenciées dans l'enseignement.

En ce qui concerne les Sciences appliquées, on écrit :

Les jeunes filles ne sont généralement pas attirées par de telles études, ni par la carrière, plutôt masculine, d'ingénieur.

Des débouchés leur sont cependant offerts, qui diffèrent suivant la spécialisation. En Belgique, les emplois "en fabrication" sont réservés à des collaborateurs du sexe masculin. Les débouchés leur sont plus accessibles dans des bureaux d'études et d'élaboration de projets, dans des bureaux de recherche, de renseignements bibliographiques.

L'enquête sur la carrière des diplômés portant sur 1036 diplômés belges (sur 2244 étudiantes belges inscrites). Laissant de côté celles pour lesquelles on n'a pas de précision, on arrive à cette constatation :

sur 356 célibataires	: 346	exercent une profession	10	n'exercent pas.
sur 551 mariées	: 381	"	"	"
		"	170	"

Le nombre des licenciées en Sciences sociales, en Sciences politiques, en Sciences administratives, en Education physique, en Sciences dentaires, de même que le nombre des ingénieurs sont peu importants. De ce fait, l'on ne peut considérer les pourcentages des diplômées de ces diverses catégories comme ayant une véritable signification.

De l'examen des pourcentages des diplômés des autres catégories, on peut conclure qu'utilisent leur diplôme 90 % au moins des femmes médecins et pharmaciens, 80 % des femmes licenciées en Sciences commerciales, 78 % environ des licenciées en Philosophie et Lettres et en Sciences (trouvant les principaux débouchés dans l'enseignement), 62 % des docteurs en Droit et 52 % des licenciées en Art et Archéologie.

Quant aux professions exercées par des femmes mariées, retenons celles de : professeur (dans toutes les branches); archiviste; bibliothécaire; secrétaire; assistante ou chargée de cours à l'Université; attachée de musée; avocat; secrétaire; employée dans le commerce; spécialiste en pédiatrie, gynécologie, stomatologie, ophtalmologie; Inspecteur principal du Ministère de la Santé Publique; dentiste; pharmacienne (sur 131 pharmaciennes mariées, 128 ont la propriété ou la gérance d'une officine, une travaille dans un laboratoire, une est chef de travaux à l'Université, une autre conservateur à l'Université); chimiste dans l'industrie ou dans un laboratoire d'hôpital; ingénieur (service de documentation technique); co-directrice (avec son mari) d'une entreprise d'appareillage électrique.

LA FEMME UNIVERSITAIRE EN SUISSE

A côté de ces deux enquêtes détaillées, signalons une étude de synthèse sur : La situation de la femme universitaire en Suisse, préparée sur la base d'une documentation abondante par Mme Hélène Thalmann-Antonon, Dr. en Droit, et parue (dans la traduction française de Mme Madeleine Jeanneret) dans la Revue universitaire suisse (1950 No 4).

Mme Thalmann-Antonon souligne tout d'abord les difficultés que rencontre la femme universitaire suisse du fait de l'encombrement des professions libérales, qui la fait considérer comme une concurrente indésirable, ainsi que de l'attitude générale de la Suisse, qui interdit aux femmes toute fonction liée à la vie politique, et de l'opinion courante que l'activité professionnelle de la femme universitaire est incompatible avec le mariage. En ce qui concerne la question du gain, la position de la femme universitaire est nettement inférieure (dans l'enseignement officiel, par exemple, sa rémunération est souvent, par principe, inférieure à celle de l'homme).

Nous n'avons pas à nous préoccuper des difficultés qu'ont les théologiennes à se faire agréer comme pasteur (!).

Par contre, il nous intéresse de savoir que les femmes juristes sont exclues (sauf dans le canton de Vaud) de la magistrature judiciaire et de toute carrière dont l'exercice est lié à celui des droits civiques, et que l'administration "ne s'ouvre qu'avec précaution devant elles"; que, d'ailleurs, au stade fédéral et dans un grand nombre de cantons, le mariage constitue un "motif valable" pour congédier une femme de l'administration. Dans l'économie privée, la situation ne paraît être guère plus favorable.

En ce qui concerne l'enseignement : "abstraction faite d'un petit nombre de gymnases de filles, des écoles de commerce, des écoles complémentaires et des écoles normales pour institutrices, ce sont les degrés inférieurs de l'enseignement secondaire qui offrent le plus souvent des situations aux femmes universitaires". L'institutrice qui se marie se trouve facilement congédiée.

Un paragraphe intéressant est consacré au travail de bibliothécaire : "Il semblerait que les bibliothèques seraient le lieu de prédilection pour le travail professionnel des femmes universitaires, car il exige de la patience et de la minutie, qualités qui correspondent aux aptitudes féminines. Un directeur de bibliothèque s'exprimait dernièrement en ces termes : "La femme possède (pour le travail de bibliothèque) deux qualités particulièrement précieuses : d'une part, elle est moins exigeante que l'homme en ce qui concerne la variété et la nature de son travail, d'autre part, elle représente un élément de stabilité dans le personnel, car, à formation égale, un homme recherche bientôt de l'avancement". Ces réflexions sont révélatrices, elles définissent la place que l'on réserve à la femme et celle qu'on lui attribue dans le travail de bibliothécaire. Prouve en est ce fait récent : une bibliothèque cantonale mettait au concours des places de bibliothécaires; les candidates devaient connaître la sténodactylographie; le traitement correspondait à celui d'un travail de sténodactylographe ! Mentionnons cependant que plusieurs femmes sont parvenues, malgré ces faits, au poste de vice-directeur (Bibliothèque centrale, Zurich), directeur-adjoint (Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel), voire même directeur (Bibliothèque cantonale, Lugano; Bibliothèque populaire, Zurich).>>

Malgré ces difficultés, Mme Thalmann-Antenen constate des progrès et la disparition de bien des préjugés : "... dans la plupart de nos universités, des femmes occupent des chaires de privat-docent ou de professeurs extraordinaires et très exceptionnellement, même ordinaires; dans toutes nos villes, des femmes médecins, dentistes, pharmaciennes, avocates pratiquent avec succès; plus d'une femme porte le titre de Dr.h.c. ou une autre distinction honorifique. Nombre d'entre elles se sont frayé un sentier, à travers le maquis des interdictions officielles, jusqu'à des postes en vue dans le ministère pastoral, l'administration, l'enseignement, les bibliothèques, les musées, les hôpitaux."

Fundação Cuidar o Futuro

SECRETARIAT FEMININ DE LA F.F.E.C.

Depuis que la Fédération Française des Etudiants Catholiques s'est incorporé en 1950 l'ancienne Fédération Française des Associations d'Etudiantes Catholiques, les questions intéressant plus spécialement les étudiantes sont confiées au Secrétariat Féminin de la FFEC (61, rue Madame, Paris VIe), dont la responsable actuelle est Monique Lemaire, du Groupe Catholique de la Faculté du Droit. Le Conseil Fédéral de la FFEC, réuni en octobre 1951, a précisé ainsi le rôle qui incombe aux responsables étudiantes :

Le Conseil Fédéral : "confie au Secrétariat Féminin la diffusion d'informations sur les activités proprement féminines des Groupes,

encourage les Groupes à préciser la réflexion des étudiantes sur la condition féminine à l'université et à développer les activités qui suppléeront aux insuffisances de l'enseignement universitaire,

demande aux étudiantes engagées dans les Offices fédéraux (pour les différentes Facultés) d'étudier plus particulièrement les questions d'orientation professionnelle et les possibilités de Réforme de l'Université propres à mieux développer la personnalité féminine."

En préparation du Conseil, le Secrétariat Féminin avait présenté dans un document de travail les différents domaines : vie spirituelle - action de structure - orientation personnelle, où devrait s'exercer l'activité des groupes d'étudiantes. Nous aimerions citer, en rapport avec notre étude des questions professionnelles, la partie de ce document qui concerne l'action de structure au sein de l'Université :

"La jeune fille arrivant à l'Université y trouve un cadre préparé pour des garçons. Si l'on met à part les quelques professions strictement féminines, infirmières, assistantes sociales, jardinières d'enfants, l'étudiante désireuse d'acquérir un métier (nous parlerons des autres plus loin) est obligée de décrocher les mêmes examens que les garçons, et en suivant les mêmes programmes.

Est-ce normal ? N'y aurait-il pas moyen, à l'intérieur de chaque discipline, de faciliter, par un jeu d'options assez larges, le choix pour la jeune fille d'une spécialisation plus conforme à ses aspirations. En prenant l'exemple du Droit, n'est-il pas possible de faire approfondir, tout au long des trois années de licence, la psychologie de l'enfant, avec ses fondements physiologiques et sociologiques, à la jeune fille qui désire devenir juge dans les tribunaux pour enfants, orienteuse professionnelle, etc... et ceci en lui épargnant d'autres matières qui peuvent lui être totalement inutiles: droit romain pour certaines, commercial pour d'autres.

L'aboutissement normal d'une spécialisation de ce genre serait évidemment le plus grand afflux de jeunes filles vers des métiers jugés plus spécifiquement féminins. Pour reprendre l'exemple précédent, la possibilité d'étudier dans les premières années d'Université, tout ce qui a trait à l'enfant, accroîtrait certainement le nombre des femmes magistrats pour enfants. Faudrait-il aller jusqu'à réserver exclusivement certaines professions aux femmes ? peut-être. Tout ceci est à approfondir.

Nous sommes ici sur le plan de l'action structurelle : l'Université n'est pas adaptée aux femmes, il s'agit de la modifier, qui le fera ? Cette action est évidemment du ressort d'organismes habilités : syndicats étudiants, pouvoirs publics ... Mais, ils n'agiront pas si on ne leur demande, et si on ne propose à leurs réflexions des ébauches de réformes fondées sur une étude précise. Or ce travail de préparation l'Eglise ne nous fait-elle pas un devoir de nous y consacrer ?